DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2014

<u>Délibération</u> n° 2014.11.122.B

Camping communautaire : demande de remboursement

LE SIX NOVEMBRE DEUX MILLE QUATORZE à 16h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 30 octobre 2014

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents:

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s):

François NEBOUT

Absent(s):

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06 NOVEMBRE 2014

DELIBERATION N° 2014.11.122.B

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE / ENVIRONNEMENT ET TOURISME Rapporteur : Monsieur ETIENNE

CAMPING COMMUNAUTAIRE: DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Par délibération n° 293 du 12 décembre 2013, le conseil communautaire a approuvé la grille tarifaire 2014 du camping communautaire, qui prévoit notamment le tarif de location pour un mobilhome. Pour les clients qui le souhaitent, ils peuvent effectuer une réservation en versant un acompte.

En raison d'un dysfonctionnement informatique, la réservation de Mme AUDOIRE n'a pu être enregistrée. Il convient donc de procéder au remboursement de son acompte pour un montant de 98 €.

Vu la délibération n°129 du 15 mai 2014 portant délégation d'attribution du conseil au bureau,

Je vous propose:

D'APPROUVER le remboursement de la réservation versée par Mme AUDOIRE qui s'élève à 98 €.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	<u>Affiché le</u> :
07 novembre 2014	07 novembre 2014